

## MONITEUR D'EQUITATION

Le **moniteur d'équitation** exerce en autonomie des activités d'encadrement, d'enseignement et de préparation à la compétition du champ des activités équestres. Il est spécialisé dans une des options suivantes : initiation poney-cheval, approfondissement technique et équitation d'extérieur.

À ce titre il a vocation à :

< **Encadrer et conduire** des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public de tout niveau et dans tout établissement ;

< **Participer au fonctionnement** de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion ;

< **Participer à l'entretien et à la maintenance** de la cavalerie, du matériel et des installations ;

< **Assurer** la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique ;

< **Concevoir** et mettre en œuvre un projet pédagogique attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'option ;

< **Conduire** des séances et des cycles attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'option.

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur. Pour les indépendants, leurs revenus sont variables et en lien avec la bonne gestion de l'activité.

**Salaire de départ** : 1 600 € brut (en moyenne).

### QUALITÉS ESSENTIELLES REQUISES

**Savoir** : Connaissances de l'activité (matériels, environnement) – Justifier d'un niveau de technique.

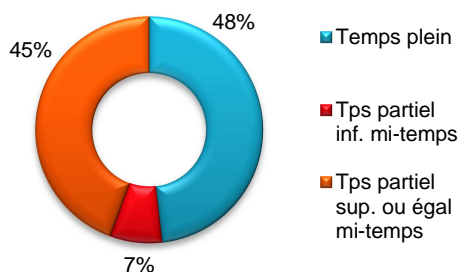
**Savoir-faire** : Elaborer, planifier et évaluer un projet d'animation – Connaître la législation et la réglementation – Connaître les gestes de 1<sup>ers</sup> secours

**Savoir être** : Pédagogie – Autonomie – Vigilance – Polyvalence – Fermeté.

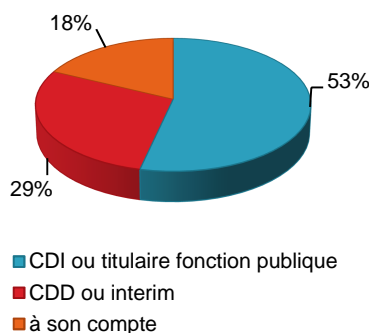
### CHIFFRES CLES



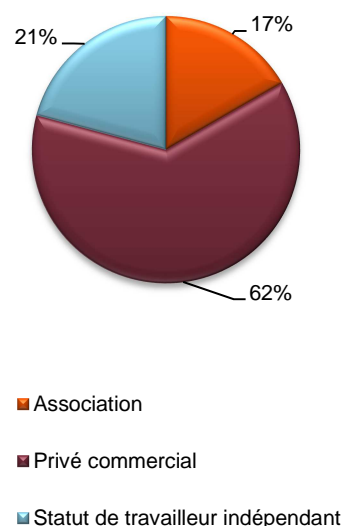
#### Temps de travail



#### Contrats de travail



#### Types d'employeurs



Source : enquête diplômés à 6 mois – DRDJSCS ARA

## FORMATIONS ET DIPLÔMES

**Cursus principal :** **BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres.** La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). De plus elle peut s'effectuer sur **1 ou 2 ans.**

## EVOLUTION PROFESSIONNELLE

**De moniteur à instructeur :** Après au moins 2 ans d'expérience, le moniteur d'équitation peut devenir instructeur. Son rôle est de former les futurs moniteurs, de préparer les cavaliers confirmés à la compétition et d'effectuer des tâches de gestion.

**Préparer son évolution :** Après plusieurs années, beaucoup de moniteurs cherchent à ouvrir leur propre centre. Des évolutions de carrière vers d'autres secteurs sont également fréquentes (élevage, courses, commerce d'équidés ou d'équipements).\*

\* Possibilité de passer un DE JEPS pour devenir enseignant responsable pédagogique et/ou entraîneur.

## ORGANISMES DE FORMATION

**Coût de la formation :** Il se situe entre **6 000 €** et **11 000 €** (selon la durée du cursus – 1 à 2 ans). Possibilité de signature de **contrats d'apprentissage** ou de **professionnalisation.**

**Organismes de formation :** Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, on comptabilise **9 organismes de formation** habilités par la DRDJSCS.

## BP JEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres

### Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de l'équitation.
- Réussir les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation : parcours en extérieur et terrain varié, travail sur le plat, saut d'obstacles et travail à pieds.

### LE BREVET PROFESSIONNEL EST ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

#### 2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

**U.C.1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**U.C.2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

#### 2 UNITÉS SPECIFIQUES A LA MENTION ACTIVITÉS EQUESTRES

**U.C.3** Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

**U.C.4a)** Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option initiation poney-cheval

**U.C.4b)** Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option approfondissement technique

**U.C.4c)** Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option équitation d'extérieur

\* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

## Les organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

BPJEPS ACTIVITES EQUESTRES -  
MAJ 22/11/2018

-  ACF
-  CFPPA CONTAMINE
-  CFPPA YSSINGEAUX
-  MFR Coublevie
-  MFR du Forez
-  Pégase
-  UCPA Formation
-  Lycée Agricole Privé
-  MFR Saint-Flour

